

Date de la convocation	26 novembre 2025
Membres en exercice	18
Présents	10
Représentés	4

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2025

n°D20251205 – 11b

Objet : Zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Le Castéra (CT1)
Approbation après enquête publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Considérant point B3-16 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que la compétence assainissement des eaux usées a été transférée par la commune Le Castéra à Réseau31 ;

Considérant que le zonage proposé est compatible avec les documents réglementaires de différents services :

	SRADDET	SDAGE	SAGE	SCoT	PLU
Le Castera	Occitanie approuvé le 14/09/2022	Adour Garonne approuvé le 10/03/2022	SYGE SAVE Arrêté de DIG du 06/01/2023	SCoT Nord Toulousain approuvé en juillet 2012 Révision en cours	Approbation de la révision en cours suite à l'enquête publique

Considérant que la Communauté de Communes des Hauts Tolosan associée a été sollicitée le 28 novembre 2024 pour avis préalable sur le volet urbanisme/voirie et n'a pas émis d'observation pour la commune Le Castéra ;

Considérant la dispense d'évaluation environnementale de la MRAe n°2025DK02 du 10 janvier 2025 relative au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune Le Castéra ;

Considérant la délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées arrêtée avec la Décision Président n°DP56_2025 en date du 10 janvier 2025 ;

Considérant l'enquête publique qui s'est tenue le mercredi 19 mars 2025 au mardi 22 avril 2025 ;

Considérant les conclusions du commissaire enquêteur en date du jeudi 22 mai 2025 avec un avis favorable assorti de 2 réserves :

- que la station de traitement prévue à Larmont soit située hors zone inondable ;
- que les modifications apportées au projet de PLU suite à l'enquête publique soit prises en compte dans le schéma d'assainissement ;

Considérant les réponses apportées par Réseau31 aux 2 réserves du Commissaire Enquêteur ne conduisant pas à la modification du zonage d'assainissement après enquête publique (cf annexe n°1) ;

Considérant que la commune Le Castéra a émis un avis favorable au zonage après enquête publique le 28 octobre 2025 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur ;

Décide

Article unique : d'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées après enquête publique de la commune du Castéra.

Résultat du vote	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexe(s) : 1- Conclusions et recommandations du Commissaire Enquêteur sur le zonage d'assainissement des EU Le Castéra
2- Plan de zonage d'assainissement des EU Le Castéra

Annexe 1 :

Le Commissaire Enquêteur désigné pour l'enquête publique de **Le Castéra** a émis le 22 mai 2025 un avis **favorable** au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées (cf. annexe), assorti de deux réserves :

Les deux réserves ont reçu une réponse favorable de Réseau31 :

<i>Commune de Le Castera</i>			
Type d'avis	Conclusion du Commissaire Enquêteur	Réponse de Réseau31	Impact sur le zonage d'assainissement
Réserve n°1	<i>« que la station de traitement prévue à Larmont soit située hors zone inondable, ou que des mesures adéquates de protection contre les inondations soient intégrées dans sa conception. Cette disposition est indispensable afin d'assurer la pérennité de l'équipement et la sécurité de son fonctionnement »</i>	La commune apporte une réponse favorable aux les modifications apportées au PLU suite à l'enquête publique L'emplacement réservé n°2 de Larmont prévue pour la future STEP est réduite (1 700 m ² au lieu des 3 500 m ²) pour s'adapter à la cartographie des zones inondable CIIZI.	Réserve n'impactant pas le zonage
Réserve n°2	<i>« que les modifications apportées au projet de PLU suite à l'enquête publique soit prises en compte dans le schéma d'assainissement »</i>	Les réponses apportées par la commune aux réserves émises dans les conclusions du PLU sont prises en compte et mises à jour dans le Schéma d'Assainissement : - l'OAP des Pyrénées est maintenue dans le PLU – Réseau31 exigera du pétitionnaire la mise en place ou le renforcement des exutoires pour le rejet des ANC - la densité de l'OAP « chemin de Ronde » prévue de 12 logts/ha (maximum) passe à 14 logts/ha (maximum) sur une superficie de la zone de 1 ha – pas d'incidence notable sur la charge en entrée de la STEP communale	Réserve n'impactant pas le zonage

La commune Le Castéra a émis un avis favorable le 28/10/2025.

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
ET LA REVISION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE LE
CASTERA

DEPARTEMENT DE HAUTE GARONNE

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

ID : 031-200023596-20251205-D20251205_11B-DE



CONCLUSION

En conséquence, j'émet un avis favorable au schéma d'assainissement des eaux usées de la commune de Le Castéra,

sous réserve

- que la station de traitement prévue à Larmont soit située hors zone inondable, ou que des mesures adéquates de protection contre les inondations soient intégrées dans sa conception. Cette disposition est indispensable afin d'assurer la pérennité de l'équipement et la sécurité de son fonctionnement.
- que les modifications apportées au projet de PLU suite à l'enquête publique soit prises en compte dans le schéma d'assainissement.

AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE CONCERNANT LE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE LE CASTERA

Enquête réalisée du 19 mars 2025 à 9h au 22 avril 2024 à 17h

Sous la décision de nomination du Tribunal Administratif de Toulouse N° 24000124/31

Prescrite par arrêté municipal de la commune de LE CASTERA N° 5 du 18/02/2025

Fait à Toulouse, en 2 exemplaires

Le 22 mai 2025

Adina Blanchet

commissaire enquêtatrice

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025



ID : 031-200023596-20251205-D20251205_11B-DE

Révision du Schéma
Directeur d'Assainissement
de la commune de
Le Castéra

Zonage assainissement
collectif de la commune
de Le Castéra

Légende

Zonage d'assainissement collectif

Hydrographie :

Cours d'eau

Eau de surface

Cadastre :

Bâtiments

Limite parcellaire

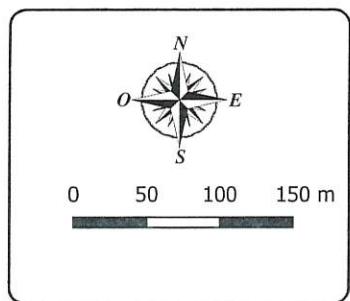
Limite communale



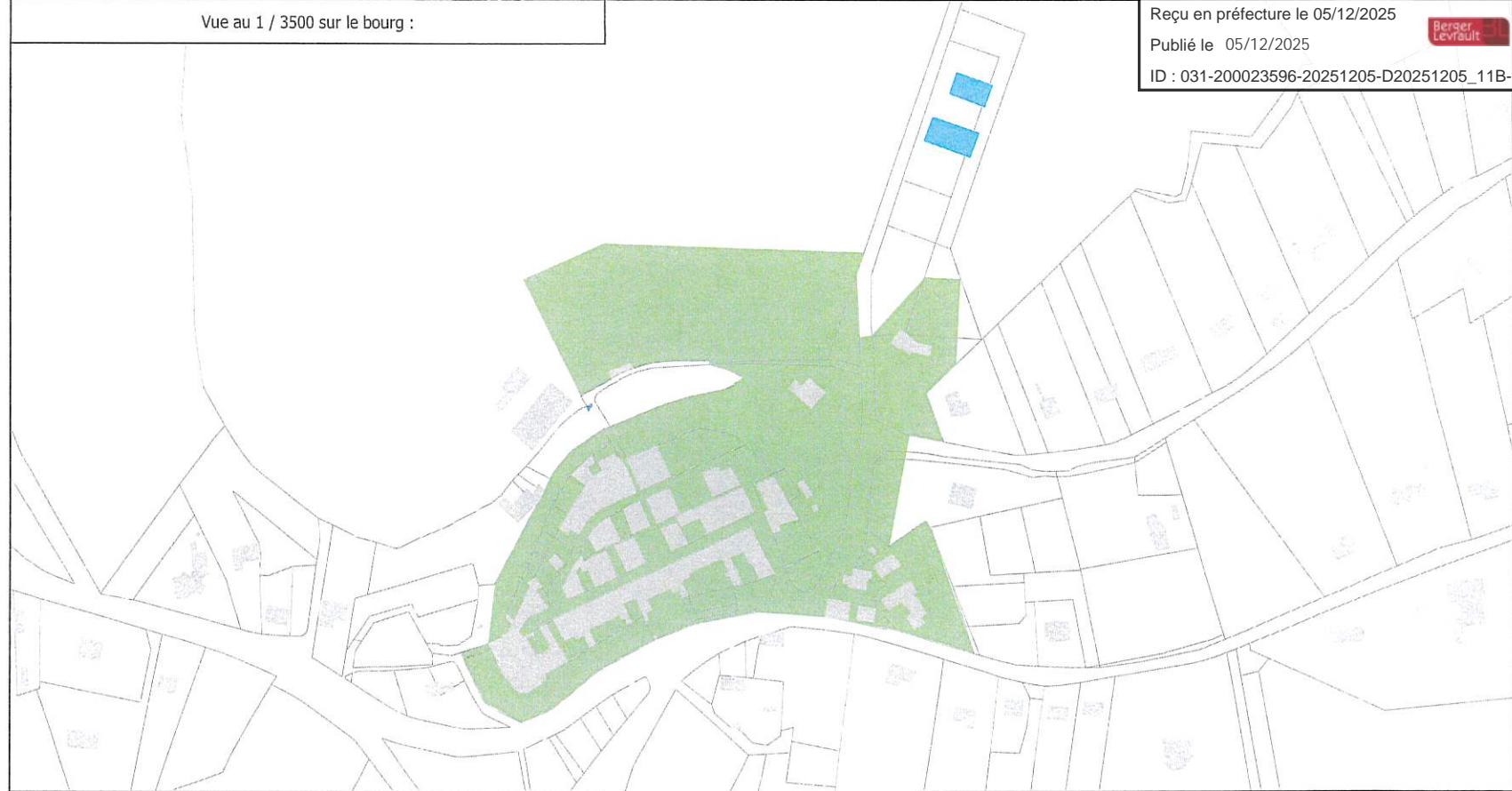
sce

Aménagement
& environnement

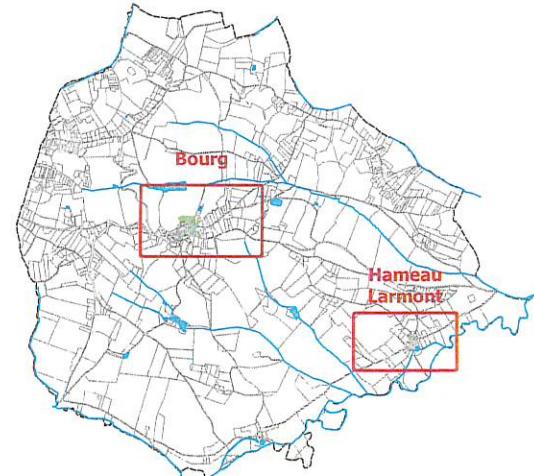
Sources, référence :
SCE, Cadastre



Vue au 1 / 3500 sur le bourg :



Vue générale au 1 / 75 000 à l'échelle communale :



Vue au 1 / 3500 sur le hameau de Larmont :

